



PLUS D'UN AN D'EXISTENCE

Toute demande d'adhésion à l'APPI et à la garantie de ressources doit être accompagnée des documents suivants :

- les deux bulletins de demande d'adhésion, dûment remplis et signés par le chef d'entreprise et le ou les bénéficiaires,
- le feuillet « Garantie souhaitée », avec votre choix de formule 55 % ou 70 %,
- une documentation professionnelle si elle existe, et à défaut le CV du dirigeant,
- une copie de la pièce d'identité du/des bénéficiaire(s),
- un chèque de 125 € à l'ordre de l'APPI.

ET,

Pour les personnes physiques « professions libérales » :

- copie de la déclaration n°2035 justifiant du revenu BNC imposable des 2 dernières années.

Pour les entreprises soumises au BIC ou à l'IS :

• **Pour les personnes physiques :**

- déclaration n°2031 justifiant du revenu BIC imposable des 2 dernières années,

• **Pour les personnes morales :**

- un document justifiant la rémunération du ou des bénéficiaires désignés (état DSN, ou état 2067...) des 2 dernières années,
- la composition du capital social (identité des associés, % détenu par chacun) à la date de demande d'adhésion, copie de l'état 2059 F (concernant la répartition du capital social) s'il y a lieu.